



UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
cgt-FORCE OUVRIÈRE
DE LA GIRONDE

Rassemblement lundi 29 janvier à 11 h 30 Préfecture de la Gironde Pour le retrait de la loi « Immigration » Pour la défense des revendications!

L'UD FO 33 appelle ses militants et toux ceux qui n'acceptent pas cette loi à se rassembler le **lundi 29 janvier à 11 h 30 devant la préfecture de la Gironde**.

Pour FO, les mesures que comporte cette loi « Immigration » sont de nature sécuritaire et répressive en matière d'immigration. C'est la place du syndicalisme libre et indépendant que de s'y opposer en exigeant son retrait. Cette loi inique, ajoutée à toutes les mesures antidémocratiques prises depuis plusieurs années (la loi « Sécurité globale », les restrictions à la liberté de réunion, de rassemblement ou de manifestation, la remise en cause du droit de grève, etc.) questionne avec gravité sur l'évolution d'un État qui dérive dans une spirale autoritaire et liberticide. Avec cette loi, un préfet peut décider de faire expulser un étranger sans que la justice ait son mot à dire.

Les enfants qui naissent, grandissent et sont scolarisés en France n'auront plus automatiquement la nationalité française (droit du sol).

Cette loi remet en cause notre République. C'est aussi une loi anti-ouvrière, elle attaque les droits des travailleurs et les acquis démocratiques.

Sur le plan de la sécurité sociale, elle remet en cause le principe fondamental qui établit que c'est le fait de cotiser qui donne droit aux prestations, ainsi que l'article 5 des ordonnances de 1945 qui stipule que « les travailleurs étrangers sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français. » Avec cette loi, le droit aux prestations est conditionné à une durée de présence minimale. Ces travailleurs travailleront, cotiseront mais ne bénéficieront plus des mêmes droits que les autres. De plus, le gouvernement veut remettre en cause l'aide médicale de l'Etat.

Les dispositions concernant les étudiants étrangers sont contraires à leurs droits, aux reconnaissances internationales des diplômes, aux traditions universitaires.

Toutes ces dispositions sont à l'opposé des principes de solidarité ouvrière que nous défendons.

L'UD FO 33 a demandé audience à Monsieur le Préfet qui nous recevra personnellement à 11 h 30.

Concernant la loi « Immigration » et son exigence d'abandon, l'UD FO 33 remettra la lettre que la Confédération FO a adressée au Premier ministre (cf. lettre jointe).

Elle déposera également son cahier revendicatif (Smic, augmentation des salaires, défense des services publics dont l'école publique et l'hôpital, franchises médicales défense du code du travail, cessez-le-feu, défense des libertés syndicales et publiques...)

17/19 quai de la Monnaie 33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 57 95 07 50 udfo33@force-ouvriere.fr http://33.force-ouvriere.org/